

MOBILITE 2026 – Recrutement Poste à profil

Éducateur principal mission « vie scolaire » (CPE) (F/H) EREA Les Chirons - PUYMOYEN

CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et l'autorité hiérarchique du corps d'inspection, les éducateurs principaux conseillers principaux d'éducation participent aux activités éducatives du second degré sans enseigner.

Leurs responsabilités visent à placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour leur scolarité et sont réparties principalement dans les trois domaines suivants :

- le fonctionnement de l'établissement : conception et animation du système de contrôle et de gestion des élèves, collaboration avec l'équipe pédagogique (Professeur Principal) et les divers partenaires ; veille au respect du règlement intérieur, collaboration avec les services extérieurs compétents ; définition des objectifs de service qui découlent du projet Vie Scolaire et du projet d'internat, formation des différentes catégories de personnels, animation de l'équipe Vie Scolaire, délégation et contrôle de l'exécution des tâches, régulation et évaluation des actions de l'équipe ;
- la collaboration avec le personnel enseignant : observation, recueil et analyse des comportements, communication, écoute, synthèse, dialogue, favorisation de l'expression ; participation à la réflexion de l'équipe pédagogique et à la prise de décision concernant l'élève dans les différentes instances, accompagnement de l'élève dans sa démarche, rencontre avec les familles, collaboration à la mise en place de projets et à la résolution des conflits ;
- l'animation éducative : aide à la mise en œuvre des projets des élèves ; rédaction, diffusion et animation du projet Vie Scolaire, mise en place des stratégies d'accueil impliquant toute l'équipe Vie Scolaire, organisation, mise en place et animation des structures favorisant l'expression des élèves, se positionne comme partenaire de l'ensemble de la communauté scolaire le considère.

LES MISSIONS :

Politique éducative de l'établissement : participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de cette politique, contribuer à une citoyenneté participative.

Animer la réunion hebdomadaire du service éducatif : veiller à l'organisation de la semaine, la répartition des groupes au sein des activités éducatives et des services de l'internat.

Le suivi des élèves : assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves, assurer des relations de confiance avec les familles ou les représentants légaux des élèves.

Organisation de la vie scolaire : organiser l'espace scolaire et la gestion du temps au sein de l'externat, de la demi-pension et de l'internat, contribuer à la qualité du climat scolaire, animer l'équipe de vie scolaire.

Le faisant fonction de CPE participe activement aux réunions de l'équipe de direction et de la cellule de veille (suivi des élèves), dans le respect du devoir de discrétion associé.

Par ailleurs, les priorités de son poste reposent sur :

- faire vivre l'internat et l'externat ;
- donner à l'internat sa dimension éducative ;
- travailler en lien avec les professeurs principaux et les référents éducateurs de chaque élève ;
- faire vivre les instances : CESC ; CVL et CVC en lien avec le.la directrice et/ou la directrice adjointe, le référent jeunesse et les infirmières ;
- développer la lutte contre le décrochage en CAP en lien avec les équipes pédagogiques et éducatives de CAP et le DDFPT ;
- participer à la cellule de veille interne en lien avec l'équipe psycho-médico-sociale ;
- assurer le suivi des incidents et la gestion des heures de retenue.

Compétences attendues :

- connaissance et adaptabilité au public adolescent en très grande difficulté scolaire et sociale ;
- connaissance de l'ASH (structures et méthodes pédagogiques et éducatives) ;
- capacité à travailler en équipe dans le sens du bon fonctionnement de l'établissement et du respect des valeurs de l'institution : information, communication et discrétion selon la nécessité du service ;
- capacité d'empathie, d'écoute, de dialogue et aptitude à gérer des conflits avec les familles et les adolescents, dans l'exigence des attendus éducatifs de l'établissement ;
- capacités relationnelles : écouter et communiquer de manière apaisée avec l'ensemble des équipes ;
- capacité d'anticipation et de gestion de crise ;
- capacité d'organisation et sens des responsabilités ;
- capacité à prioriser : adapter son agenda et son action immédiate à l'imprévu lorsque celui-ci le nécessite ; adaptabilité et disponibilité ;
- énergie, diplomatie et capacité à travailler en équipe et à accompagner les équipes ;
- compétences numériques des applications de gestion des élèves (n'est pas un prérequis mais le poste nécessite des facilités à l'appropriation de nouveaux outils).

Conditions d'exercice :

- exercice à temps partiel est incompatible avec la mission ;
- volonté de stabilité sur ce poste ;
- *obligations de services des CPE définies par le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 modifié par le décret N°2011-184 du 15 février 2011- art 55 (VT) relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État et par les arrêtés du 4 septembre 2002 pris pour l'application du décret du 25 août 2000 précité ;*
- *durée du travail effectif fixée à trente-cinq heures par semaine dans les services et établissements publics administratifs de l'Etat ainsi que dans les établissements publics locaux d'enseignement ;*
- *décompte du temps de travail réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1 607 heures maximum, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. Une astreinte est organisée au niveau de l'établissement, entre la directrice, la directrice adjointe, l'adjointe gestionnaire et l'éducateur principal chargé de mission vie scolaire (CPE). L'organisation est décidée en début d'année scolaire, pour l'année.*

Diplômes/Titre :

- CRPE ou CAPES ou CAPLP
- CAPPEI ou CAPASH ou 2CASH ou expérience professionnelle dans l'ASH ou l'éducation prioritaire

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui souhaitent postuler pour cet emploi doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable devant une commission départementale pour valider la candidature (sur une date comprise entre le 11 mars et le 27 mars)

Date limite de transmission pour visa du dossier de candidature auprès de l'IEN d'affectation actuelle : le 9 mars 2026

Information de candidature à transmettre également à : ce.iena16@ac-poitiers.fr et mouvement1d16@poitiers.fr